Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 7 juillet 2025 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Sonia Morneau et monsieur Donald Corneau;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre une clôture en cour avant de 2m au lieu du 1m permis à l'article 5.5.3.3 du règlement de zonage 707;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

453 chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-septième jour de juin deux mille vingt-cinq.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 17 juin 2025, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17ième jour de juin 2025.